

## LE FAIT DU JOUR POLITIQUE

## Le PS et les mânes du 10 mai



GUILLAUME TABARD

Deux célébrations en quatre mois. Après le quinzième anniversaire de sa mort, voici le trentième anniversaire de sa victoire. François Mitterrand entre panthéonisation et béatification. Le droit d'inventaire a cédé la place au devoir thuriféraire. En janvier, Martine Aubry et Ségolène Royal se surveillaient, au gravier près, devant la tombe de Jarnac. Cette fois, François Hollande participe à l'épreuve de figure imposée. Ni déclaration ni allusion, Dominique Strauss-Kahn est le seul à ne pas être entré dans la danse commémorative. Devoir de réserve oblige. Il est compréhensible que ceux qui espèrent incarner l'année prochaine une victoire socialiste revendiquent leur part d'héritage de celui qui a offert à la gauche sa seule victoire présidentielle de la V<sup>e</sup> République. Mais cette manie française de la commémoration a ses limites. Les parallèles paresseux tiennent souvent lieu d'analyse historique. Est-il ainsi plus pertinent de savoir quel est le « meilleur héritier » du président élu en 1981 que de se demander quel est le plus apte à gouverner la France de 2012 ?

Cette recherche en paternité mitterrandiste est aussi hasardeuse que la recherche à droite des détenteurs légitimes des restes de la vraie croix gaulliste. De Gaulle, Mitterrand. Deux hommes au destin unique et au talent de plume inégal. Deux hommes dont la force des convictions allait de pair avec une intelligence des situations, et donc une capacité parfois déroutante d'évolution et d'adaptation. Ce qui rend vain toute entreprise de traçabilité gaulliste ou mitterrandiste. Reste la force du symbole. Le 10 mai reste une date historique de la vie politique française. Avec l'avènement du premier gouvernement de gauche depuis celui de Maurice Bourgès-Maunoury en 1957. Mais la relecture idéalisée de la victoire de François Mitterrand ne doit pas faire oublier que la France de 1981 qui est passée en un jour « de l'ombre à la lumière » restait coupée en deux (14,6 millions de voix pour Giscard). Ni que l'homme des victoires de 1981 et 1988 fut aussi celui des défaites de 1986 et de 1993. Ou encore que Lionel Jospin, qui théorisa le premier le droit d'inventaire, sut aussi offrir la victoire à la gauche, en 1997. Même si, cinq ans plus tard... Le souvenir historique garde sa force. Mais, pour la gauche, l'exhumation d'un rêve passé ne remplace pas la capacité à créer un espoir d'avenir.

## Fillon dénonce dans le « retour du populisme » un « risque mortel »



A l'occasion de la Journée de l'Europe, François Fillon (photo) a ciblé parmi les défis de l'Europe « la lutte contre le retour des nationalismes et du populisme ». « La montée de forces mêlant nationalisme et populisme (...) représente un risque mortel », a-t-il prévenu, ajoutant : « La vivacité des revendications nationales doit être compatible avec nos valeurs communes, nos droits fondamentaux, notre seuil de tolérance. » Dans son plaidoyer pour l'Europe, qui s'inscrivait contre les thèmes favoris du Front national, le Premier ministre a salué l'attitude de l'UE et de la zone euro dans la crise financière.

## Marine Le Pen annule sa participation à une émission sur l'extrême droite

La présidente du FN a annoncé avoir annulé sa participation hier soir à l'émission de France 2 « Complément d'enquête » sur l'extrême droite. Marine Le Pen dénonce le titre du programme, « La Tentation de l'extrême droite », et un reportage sur les « skinheads ». Toute à sa politique de dédramatisation, elle refuse la classification du FN à l'extrême droite, repoussoir pour de nombreux électeurs. « Le FN est un parti d'extrême droite, rappelle régulièrement le spécialiste de cette mouvance à l'Iris Jean-Yves Camus. Il s'agit d'un classement de sciences politiques, pas d'un jugement. »

## Procès Clearstream : Villepin malmené par le parquet

Jusqu'ici assez sobre, le parquet général a repris hier la thèse du parquet de Paris en première instance, selon laquelle Dominique de Villepin était au courant de la falsification des listings de Clearstream « au moins » entre juillet et octobre 2004. Le ministère public lui reproche de s'être rendu « complice par abstention » de dénonciation calomnieuse. « Je veux bien qu'on me reproche une abstention, mais cette abstention c'est celle de l'Etat », qui a agi « par précaution », a ironisé l'ancien Premier ministre, qui estime que d'autres ministères étaient au courant de la manipulation et auraient pu stopper la calomnie dès 2004.

**E** Le compte-rendu du procès sur lesechos.fr/dossier

## RENDEZ-VOUS

**PARIS, 9 H 30.** Ouverture, par Alain Juppé et Valérie Pécresse, de la réunion sur la mobilité étudiante organisée par Campus France dans le cadre du G8-G20.  
**PARIS, 11 HEURES.** Cérémonie, au Jardin du Luxembourg, à l'occasion de la Journée commémorative des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.  
**PARIS, 11 HEURES.** Début de la journée portes ouvertes au PS dans le cadre du 30<sup>e</sup> anniversaire du 10 mai 1981.  
**SÉNAT, 14 H 30.** Examen du texte sur les droits et la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques.  
**ASSEMBLÉE, 16 H 15.** Vote sur le projet de loi constitutionnelle sur l'équilibre des finances publiques.

## ENVIRONNEMENT

Les députés examinent aujourd'hui la proposition de loi sur les gaz de schiste. Une manifestation est organisée devant l'Assemblée pour rappeler aux parlementaires l'hostilité de la société civile à la technique de fracturation hydraulique.

## Le vote de la loi sur les gaz de schiste s'annonce explosif

Si le gouvernement et l'UMP pensaient se débarrasser du sujet des gaz de schiste en votant la proposition de loi de Christian Jacob, c'est raté ! Alors que les députés doivent commencer en fin d'après-midi les débats sur la proposition de loi UMP, les opposants se sont donné rendez-vous à 11 heures devant l'Assemblée. Les députés européens José Bové et Michèle Rivasi, le candidat aux primaires d'Europe Ecologie-Les Verts Nicolas Hulot, le député Verts Yves Cochet, mais aussi Danielle Mitterrand, présidente de l'association France Libertés, manifesteront aux côtés des représentants des associations de défense de l'environnement. Objectif : faire pression sur les députés afin qu'ils n'acceptent pas le compromis élaboré en commission sur la manière d'interdire cette technique qui permet de retirer du sous-sol des gaz ou des huiles de schiste.

## Abrogation des permis

Le texte initial visait à interdire l'exploration et l'exploitation utilisant la fracturation hydraulique, soit le fait d'envoyer de grandes quantités d'eau additionnée de produits chimiques sous forte pression dans le sous-sol pour faire remonter le gaz. En application du principe de précaution, l'article 2 prévoyait une abrogation des permis de recherche. Estimant qu'il est juridiquement fragile d'abroger une autorisation déjà accordée dans le passé et qui a donné un certain nombre de droits aux industriels, la commission Développement durable a adopté une nouvelle version introduisant une procédure en deux temps. Les titulaires d'un permis auraient deux mois pour informer les autorités sur les techniques qu'ils comptent employer. Si ce rapport n'est pas



L'acceptabilité sociale de l'exploitation des gaz de schiste est aujourd'hui proche de zéro.

remis ou s'il est indiqué qu'ils ont recours à la fracturation, les permis seraient alors abrogés. Yves Cochet considère que cette interprétation est fautive alors que l'utilisation du mot abrogation avait le mérite de la clarté. Le nouveau dispositif conduira selon lui les industriels à affirmer dans un premier temps qu'ils n'ont pas recours à la fracturation, afin de gagner du temps avant la présidentielle en espérant que la mobilisation s'affaiblisse. Au PS, si le corapporteur Jean-Paul Chantegay a accepté le compromis sur l'article 2, on souhaite mettre l'accent sur l'encadrement de la

recherche et consacrer l'idée qu'il est préférable de miser sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

## Borloo très attendu

Le nouveau texte prévoit que le gouvernement remette chaque année au Parlement un rapport sur l'évolution des techniques. Une manière de laisser le sujet ouvert. Les ingénieurs du ministère de l'Ecologie, qui ont remis un premier avis au gouvernement en mai, avaient souligné la nécessité de permettre quelques opérations de fracturation. Problème : l'acceptabilité sociale est

## SIX MOIS DE CONTESTATION

**Décembre 2010.** Les eurodéputés écologistes José Bové et Michèle Rivasi demandent le gel des permis accordés utilisant la technique de fracturation.  
**Février 2011.** Nathalie Kosciusko-Morizet met en place une mission sur les enjeux, dont le rapport définitif est attendu fin mai. Elle prononce avec Eric Besson un moratoire demandant aux industriels de prouver que leurs techniques sont sans danger.  
**Mars.** Le gouvernement évoque une réforme du Code minier et prévoit d'y inclure une consultation du public sur les demandes de permis de recherche alors que la mobilisation des collectifs anti-gaz de schiste se poursuit.  
**Avril.** Après le PS, l'UMP Christian Jacob dépose une proposition de loi dont le vote est décidé en urgence.

proche de zéro. Il existe même aujourd'hui des comités antigaz de schiste dans les zones où aucun permis n'a été demandé ! Et la réforme du Code minier, programmée dans les mois qui viennent, n'envisage pour l'instant qu'une consultation du public sur Internet.

Une chose est sûre, la prise de parole prévue demain de Jean-Louis Borloo sera très attendue sachant que les permis ont été accordés sous son ministère. Vote du texte prévu dans une semaine, le 17 mai.

JULIE CHAUVEAU

**Lire page 18 l'éditorial de Philippe Escande**

## POLITIQUE

Pour la première fois depuis 2008, le chef de l'Etat préside ce matin la journée commémorant l'abolition de l'esclavage, instituée par Jacques Chirac.

## Nicolas Sarkozy s'offre un 10 mai très consensuel

C'est son 10 mai à lui. Tandis que les socialistes commémorent le trentième anniversaire de l'accession de François Mitterrand à l'Élysée, Nicolas Sarkozy célèbre ce matin, au jardin du Luxembourg, l'abolition de l'esclavage et de la traite négrière. Dix ans jour pour jour après l'adoption par le Parlement de la loi Taubira reconnaissant la traite négrière transatlantique et l'esclavage comme « crimes contre l'humanité ». Pour le chef de l'Etat, qui avait fustigé pendant sa campagne la « mode » de la « repentance », c'est une première depuis 2008. En 2007, le président élu - mais pas encore en fonction - était rentré plus vite que prévu de sa croisière en Méditerranée pour y participer aux côtés de Jacques Chirac. L'année suivante, il avait décidé que l'histoire de l'esclavage serait enseignée à l'école primaire. Depuis, son absence aux cérémonies avait été remarquée. Et critiquée.

## « Elever le débat »

Le choix de Nicolas Sarkozy de marcher à nouveau dans les traces de son prédécesseur ne doit rien au hasard. Officiellement, ses proches font valoir que « l'esclavage est un sujet délicat ». Pas question d'avouer la moindre visée électorale. « Aucune stratégie. Il est dans l'exercice normal de sa fonction. Point barre », tranche la ministre Nadine Morano. En réalité, le discours d'aujourd'hui s'inscrit dans une nouvelle phase de représidentialisa-



Le chef de l'Etat (ici lors des célébrations du 8 Mai) s'applique aujourd'hui à prendre de la hauteur.

tion. A l'approche de 2012, le chef de l'Etat s'applique à prendre de la hauteur et même à apprivoiser le temps. Par petites touches. En restant plus loin qu'hier de l'UMP, concentré sur les problèmes de la France et les seules préoccupations des Français. Soucieux d'« élever le débat » quand « tant » d'autres veulent « l'abais-

ser », a-t-il affirmé la semaine dernière dans « L'Express ». « Plus le temps passe, a poursuivi le chef de l'Etat, plus je me sens indépendant de mes amitiés, de mes fidélités. »

Début avril, au Panthéon, Nicolas Sarkozy a célébré le poète et homme politique martiniquais Aimé Césaire et, à travers lui, la « diversité » de la République, la « liberté »,

« Aucune stratégie. Il est dans l'exercice normal de sa fonction. Point barre. »

NADINE MORANO

L'« amour » et la « fraternité ». Le 31 mai, il rendra à nouveau hommage à la Résistance au plateau des Glières, en Haute-Savoie. Un registre classique, consensuel, dont il espère qu'il lui permettra, couplé à son volontarisme, de démentir les sondages en 2012. Mais la majorité se montre prudente. « Une musique de fond, c'est six mois minimum » avant tout résultat, relève un secrétaire d'Etat. Tout en se réjouissant qu'il ne fasse « plus de faute de carre », un très proche du président explique : « Il balade une image rétinienne - celle des débuts - qui n'est pas facile à décoller. »

PIERRE-ALAIN FURBURY

**Lire page 18 l'éditorial de Dominique Seux.**

## POLITIQUE

## Hollande s'imagine en Mitterrand

Jusqu'où ira François Hollande ? Encore ragaillardisé par l'épisode de la Porsche de l'« ami » de Dominique Strauss-Kahn, il s'est senti fortifié hier par un sondage TNS Sofres-Canal+ selon lequel il est le socialiste qui se rapproche le plus de François Mitterrand. L'ex-patron du PS, qui a pour la première fois réuni hier son conseil politique, représentera d'ailleurs aujourd'hui son parti à Château-Chinon pour les commémorations du trentième anniversaire de l'accession au pouvoir de l'unique socialiste à avoir été élu président. Interrogé hier sur Canal+, François Hollande a affirmé avoir fait comme François Mitterrand « un long chemin » pour pouvoir concourir en 2012, souhaitant connaître le même « dénouement » que le vainqueur de 1981.

## « Rassembleur »

« Peu à peu, les qualités politiques de François apparaissent aux yeux des Français, estime Michel Sapin, l'un de ses proches. Celui à qui d'aucuns reprochaient d'être l'homme de la synthèse molle devient l'homme du rassemblement. Alors que tel ou tel candidat peuvent être cliants, lui, comme Mitterrand, a l'image d'un rassembleur. » Pour Bruno Le Roux, un autre fidèle, il n'est pas dans un jeu de positionnement : « Il est serein, il ne brusque pas son image. » De là à revendiquer une nouvelle « force tranquille »...  
RENAUD CZARNES